

MR FRANCOZ DAMIEN JEAN PIE - SIRET 89276561100025 - Artisan

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D066668338
Millésime de la déclaration	Septembre 2023
Date et heure d'échéance	le 31/10/2023 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 09/10/2023 à 10:09
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR FRANCOZ DAMIEN JEAN PIE
SIRET de la personne	89276561100025

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires de location meublée de tourisme classée	1 937 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

Montant à payer

Cotisations, contributions, taxes et impôts		
518 - Prestations de services (BIC)	21,20%	0 €
508 - Vente de marchandises (BIC)	12,30%	0 €
781 - Prestations de services (BNC)	21,10%	0 €
213 - Location meublée de tourisme classée	6,00%	116 €
520 - Versement libératoire de l'impôt sur le revenu (Prestations BIC)	1,70%	0 €
510 - Versement libératoire de l'impôt sur le revenu (vente BIC)	1,00%	0 €
573 - Versement libératoire de l'impôt sur le revenu (Prestations BNC)	2,20%	0 €
166 - Versement libératoire de l'impôt sur le revenu (Location meublée de tourisme classée)	1,00%	19 €
576 - Formation commerçant obligatoire	0,10%	2 €
060 - Taxe CMA vente	0,22%	4 €
061 - Taxe CMA prestations	0,48%	0 €
		141 €
Déduction éventuelle		15 €
Montant à payer		126 €

Télépaiement *

CREDIT MUTUEL ARKEA		126 €
BIC : CMBFR2BARK	IBAN : FR761558XXXXXXXXXXXX1324388	
Montant du télépaiement		126 €

* Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance